



# Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> Dalleau Jérôme Mc Mehoun AS20  
49 rue Louvet et Brière 14800 Touques

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3 catégorie)

Lieu Place Lemercaie

à l'occasion de (3) Touques'n Roll

du 27 août 2022 à 18 heures 00

au 27 août 2022 à 0 heures 00

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 14/06/2022

(signature)

## Arrêté du Maire

N° de l'arrêté  
2022/0100

Je soussigné(e) Fabienne Louis, Adjointe au Maire de la mairie de TOUQUES

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

Arrête :

M<sup>(1)</sup> Jérôme DALLEAU, Président du Gc Mehoun Asso, 49 rue Louvet et Brière

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>em</sup> catégorie

à <sup>(2)</sup> Place Lemercaie

du 27 août 2022 à 18 heures 00

au 27 août 2022 à 0 heures 00

à l'occasion de (3) Touques'n Roll

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Touques, le 12 juillet 2022



Adjointe au Maire  
Fabienne LOUIS

(1) Nom, prénoms, profession, adresse  
(2) Indiquer l'emplacement  
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.  
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé